

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

REGLEMENT INTERIEUR

Après présentation du règlement intérieur du Conseil Municipal, Josiane AUBERGER demande la suppression de l'article 20.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide l'ensemble des articles du règlement intérieur et demande la suppression l'article 20.

LOCATION SALLES DES FÊTES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de maintenir les tarifs de locations des salles du Centre Espace aux associations extérieures à la commune de Villefranche

* Salle Europe : 300 € (nettoyage inclus) + frais annexes

* Salle Ariane : 300 € (nettoyage inclus) + frais annexes

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote la délibération modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 12 voix pour et 2 abstentions retient la proposition de la société STB pour la fourniture des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans.

PRIX DES TICKETS DE CANTINE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de maintenir les prix des tickets de cantine :

- ◆ 2.15 € pour les enfants villefranchois
- ◆ 3.30 € pour les enfants extérieurs à la commune
- ◆ 4.80 € pour les adultes

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de l'encaissement des deux chèques de Groupama correspondant à des remboursements de sinistres.

CONTRAT GROUPAMA

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 12 voix pour et 2 abstentions, retient le contrat d'assurance GROUPAMA pour un montant de 19 362.86 € TTC.

CONTRAT DU PROFESSEUR DE MUSIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de renouveler le poste de Mr THOMAS, professeur de musique, pour la prochaine année scolaire.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité donne un avis favorable à la convention d'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le domaine public. Il charge Monsieur le Maire de signer cette convention.

La séance est levée à 21H00

Villefranche d'Allier, le 16 juillet 2021